

Rapport annuel

—

2023



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Préfecture de la Broye PRBR

Introduction

Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration de la Préfecture de la Broye pour l'année 2023 et confirmons que les données statistiques présentées dans ce rapport sont correctes.

Estavayer-le-Lac, le 18 janvier 2024

Nicolas Kilchoer, Préfet

Rapport sur l'activité 2023

1.1 Préfecture de la Broye

1.1.1 Organisation et personnel

Composition au 31.12.2023

- > Nicolas Kilchoer, Préfet
- > Joël Bourqui, Lieutenant de Préfet
- > Malory Dutoit, Patrick Castioni, Juristes ; Yolande Galley, Virginie Cuany, Danielle Hausmann, Collaboratrices administratives ; Laurane Dénervaud, Apprentie

1.1.2 Statistiques et généralités

La Préfecture de la Broye enregistre une très forte augmentation de son activité juridictionnelle en matière pénale (1974 dossiers contre 1389 en 2022) mais également en matière administrative. Il est cependant réjouissant de constater l'efficacité d'une justice simple et rapide, la plupart des plaintes et des dénonciations transmises à la préfecture étant traitées de manière diligente et dans un délai raisonnable pour les justiciables.

1.1.2.1 Plaintes et dénonciations

Plaintes

Tableau comparatif	2021	2022	2023
Tentatives de conciliation	51	40	41
ayant abouti	17	17	9
ayant échoué, transmise au MP	29	9	16
en suspens au 31.12.	5	9	7
Transmises d'office au Ministère public	0	5	10

Concernant les tentatives de conciliation, la différence de « 1 » entre le total des tentatives de conciliation et celles ayant abouti ou n'ayant pas abouti s'explique de la manière suivante :

L'affaire pénale n° 2-2bis/23 concernait un plaignant et deux prévenus. Lors de la séance de conciliation une affaire a été conciliée et l'autre s'est soldée par un échec de conciliation.

Dénonciations

Tableau comparatif	2021	2022	2023
Ordonnances pénales	1142	1389	1974
Définitives	1130	1369	1953
Frappées d'opposition, transmis au juge	12	20	21
Ordonnances de classement	31	32	41

Le nombre de dénonciations est en très nette augmentation. Il convient de relever que la majeure partie de ces dénonciations porte sur des infractions LCR, tout en soulignant le peu de situations dans lesquelles l'ordonnance rendue est frappée d'opposition (1%).

1.1.3 Divers